

Utilisation de la liste d'engagement

Cette liste de contrôle couvre l'ensemble du processus et s'adresse aux

- équipes,
- marqueurs,
- arbitres (ARB),
- administrateur des compétitions (AC).

Les manuels vidéo correspondants sont mis en ligne sur [Confluence](#) (traductions en cours).

Équipes

1. La **liste d'engagement** () peut être affichée dans le match souhaité avec la fonction *Admin club, Responsable du calendrier des matchs, Responsable d'équipe* ou *Responsable de la liste d'engagement* dans le VolleyManager ([Liste d'engagement](#))
 - a. Avant le **premier match du championnat**, toutes les personnes doivent être ajoutées.
 - b. Si la **liste d'engagement a déjà été établie une fois**, les listes d'engagement des précédents matchs peuvent être copiées et adaptées pour les matchs suivants.
2. Le filtre de présélection **Mon équipe** permet d'afficher ou de masquer les licenciés de l'équipe (Créer une équipe -> [Propre équipe](#)).
 - a. **Les avertissements** () doivent impérativement être respectés
3. La liste d'engagement peut être **adaptée et enregistrée** jusqu'à **l'heure de début du match** définie dans le VolleyManager.
4. Le VolleyManager **enregistre et ferme** automatiquement **la liste d'engagement** après l'heure de début du match, mais l'équipe peut aussi l'enregistrer au préalable.
5. Chaque équipe est **tenue** de tenir à jour la liste d'engagement. Toute modification apportée par l'ARB à la liste d'engagement, après comparaison avec la feuille de match, peut être **soumise à des frais** conformément aux règlements correspondants.
6. Présenter **des pièces d'identité ou des copies lisibles** pour l'identification au match
 - a. Sans pièce d'identité, la participation peut être refusée selon le RV

Marqueur

1. Inscrire les personnes présentes sur la feuille de match avec leur **prénom, nom** et **date de naissance** (au lieu du numéro de licence).

Arbitre

Lors du match

1. **Identification** des personnes présentes (joueurs, coachs, marqueurs, arbitres) au moyen de pièces d'identité ou de copies bien lisibles des pièces d'identité.
 - a. Sans pièce d'identité, la participation peut être refusée selon le RV

Après le match, seulement 1er ARB

2. Dans le VolleyManager, ouvrir le match correspondant et **afficher la liste d'engagement** (). Les modifications ne sont possibles qu'après l'heure de début du match définie dans le VolleyManager.
3. **Comparaison** de la feuille de match et de la liste d'engagement
 - a. Inscrire un **marqueur**
 - i. Uniquement en cas d'utilisation de la feuille de match officielle ; si une personne ne peut **pas être trouvée** dans le VolleyManager, elle doit être saisie au moyen du bouton '+AJOUTER'
 - b. Ajouter/supprimer le **coach, le coach assistant 1, le coach assistant 2 et les joueurs** des deux équipes
 - i. Si une personne ne peut **pas être trouvée** dans le VolleyManager, elle doit être saisie au moyen du bouton (**>>** ou '+AJOUTER')
 - ii. Les joueurs peuvent être retirés de la liste d'engagement avec **<<**
4. Le filtre de présélection **Mon équipe** permet d'afficher/masquer les licenciés de l'équipe
5. Les points de menu "**Feuille de match**" / "**Équipe locale**" / "**Équipe visiteuse**" doivent tous être clôturés individuellement
6. La comparaison (feuille de match<> VolleyManager) doit être effectuée dans le **délaix fixé** par le AC
7. En cas de **non-respect de ce délai**, l'arbitre peut être sanctionné
8. En cas de **problèmes techniques**, il est recommandé de prendre contact dans le délai imparti

Administrateur des compétitions

1. Traiter les notifications (), par exemple
 - a. Liste d'engagement non établie par l'équipe
 - b. Personnes saisies manuellement par l'ARB
 - c. Personnes saisies avec des avertissements
 - d. Liste d'engagement non traitée dans les délais par l'ARB
 - e. Annonce par l'ARB en raison de problèmes techniques
2. L'AC peut modifier la liste d'engagement à tout moment :
 - a. Après l'heure de début du match enregistrée dans le VolleyManager
 - b. Après les modifications apportées par l'ARB
 - c. Si aucun ARB n'a été convoqué
 - d. Si l'ARB ne peut pas respecter le délai.